



Rapport

Préavis municipal : No 2025/30

Concernant l'augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration pour l'année 2025

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mardi 17 juin 2025, la Commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Laurence Gadolini, Christian Duvoisin et Peter Schwegler, s'est penchée sur le préavis 2025/30 concernant l'augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration pour l'année 2025.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances et Monsieur Alexandre Widmer en charge de l'aménagement du territoire, des bâtiments communaux et du développement durable, pour leur participation à cette séance et les informations fournies.

La Commission rappelle que son rôle est d'apprécier la gestion et l'impact sur les comptes de la bourse communale de l'objet des préavis mis en consultation par la Municipalité, et d'en rendre compte au Conseil général (et à la Municipalité lors des séances d'examens).

Les membres de la Commissions ont reçu :

- Le texte du préavis concernant l'augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration ;
- Une copie de la prise de position de l'Autorité de surveillance des prix du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR.

Tel déjà annoncé dans le préavis 2024/26 à l'intention du Conseil de décembre 2024, le domaine de l'épuration accuse une forte augmentation des coûts et par conséquent une forte adaptation de la taxe d'épuration est nécessaire, passant de CHF 2.75 hors taxe par mètre cube à CHF 3.75 hors taxe par mètre cube, soit une augmentation de 36.3%. Et selon les calculs de la Municipalité, ces augmentations devraient se poursuivre les années prochaines, notamment en raison des travaux du Petit Mauborget et des adaptations des infrastructures régionales.

La Commission de gestion-finances souligne que, sur le plan communal, la Municipalité met tout en œuvre pour maîtriser ces coûts, notamment par l'installation avec mise en service début 2025 de l'appareil de mesure des eaux usées.

Par contre, au niveau de l'association intercommunale AIERG, cette évolution semble inéluctable, et est un sujet de préoccupation régulièrement relevé par la Commission de gestion-finances dans ses rapports. En effet, l'adhésion à une association intercommunale devrait théoriquement permettre de mutualiser les investissements et donc de réduire les augmentations pour les services, même si les normes en matière d'environnement sont de plus en plus élevées. Au lieu de cela, force est de constater que les coûts augmentent fortement malgré tout.

La Commission de gestion-finances encourage la Municipalité à poursuivre un suivi soutenu des activités de l'AIERG afin à tout le moins d'obtenir la meilleure justification possible des coûts répercutés sur les communes.

Sur la base de ce qui précède la Commission de gestion-finances, à l'unanimité, vous propose d'amender les conclusions du préavis qui vous est présenté de la manière suivante :

- **D'accepter une augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration de CHF 1 hors taxe par mètre cube d'eau consommée, avec effet rétroactif au relevé des compteurs d'eau potable automne 2024, ce qui porte le prix à CHF 3.75 hors taxe.**

Fait à Giez, le 26 juin 2025.

Pour la CoGeFi, le rapporteur

Eric Cottens

